



# Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) pour le Burundi



# Section I :



# Introduction



*Célébration de la Journée de l'indépendance du Burundi  
Crédit photo : Andalou Agency/Getty Images*

- ★ Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange
- ★ ★ Continentale Africaine (ZLECAf) pour le Burundi

En outre, la ZLECAf sera régie par 5 instruments opérationnels : (i) les Règles d'origine, le Forum virtuel de négociation, le suivi et l'élimination des barrières non-tarifaires, un système de paiements numérique et l'Observatoire africain du commerce.

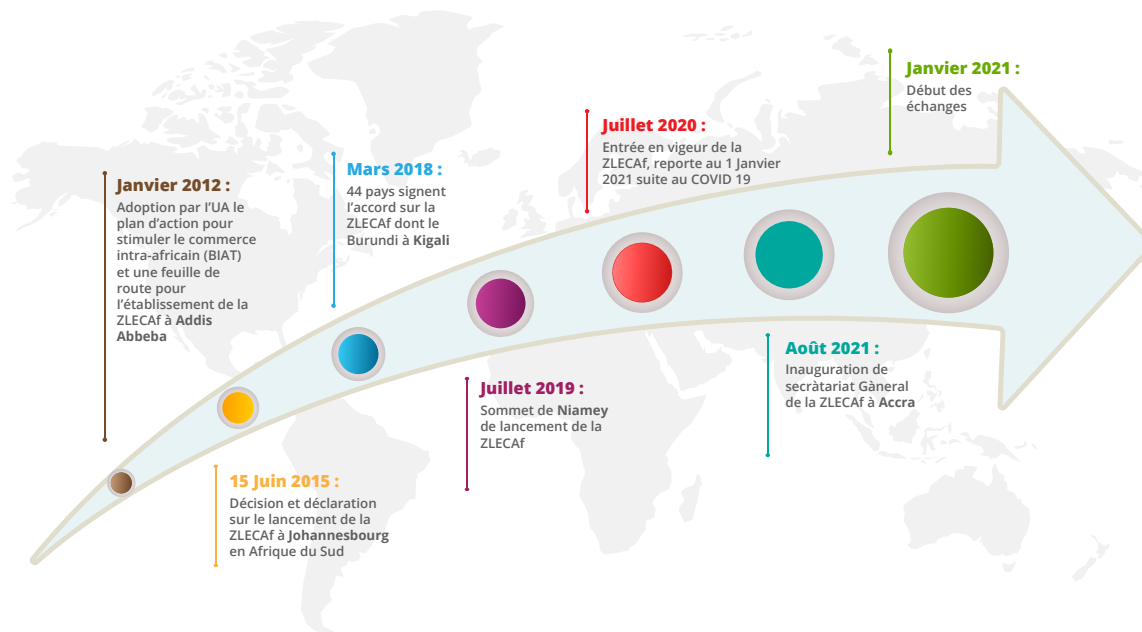
**Tableau 2 : Brève description des instruments opérationnels de la ZLECAf**

Instruments	Brève description
Règles d'origine (RoO)	Critères qui confèrent à un produit spécifique « une nationalité économique ». Les Règles d'origine de la ZLECAf déterminent le niveau minimum de transformation d'un produit sur le continent afin qu'il bénéficie des avantages fournis par l'Accord
Portail de négociation tarifaire en ligne	Cet outil comprend la liste des produits de chaque État partie qui seront ouverts à la libéralisation, conformément au calendrier de libéralisation tarifaire de la ZLECAf
Mécanisme d'obstacles non tarifaires (NTB)	Mécanisme en ligne pour la notification, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires dans le cadre de la ZLECAf. L'outil est accessible via <a href="https://www.tradebarriers.africa/">https://www.tradebarriers.africa/</a>
Plateforme panafricaine de paiement et de règlement (PAPSS)	Système de paiement numérique qui aidera les entreprises à compenser et à régler les transactions commerciales intra-africaines de biens et de services dans leur monnaie locale
Observatoire africain du commerce	Plateforme en ligne qui collecte, traite et analyse les données sur le commerce intra-africain et d'autres informations connexes.

Source : Lignes directrices pour l'élaboration des stratégies nationales de la Zone de libre-échange continentale africaine Version révisée de juin 2020

La figure suivante quant à elle rappelle les grandes dates depuis l'adoption par l'Union africaine du plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et une feuille de route pour l'établissement de la ZLECAf en janvier 2012 à Addis Abeba, jusqu'à la mise en vigueur de la ZLECAf avec le début des échanges en janvier 2021.

Figure 2 : Les grandes dates de la marche vers la création de la ZLECAF



Source : Obtenue par les auteurs sur base des données de la revue documentaire sur la ZLECAF

Le champ d'application de la ZLECAF couvre, dans la phase I, les protocoles sur le commerce des biens et services et le règlement des différends. La phase II est consacrée aux questions d'investissement, de politique de la concurrence et de droits de propriété intellectuelle, qui devraient être achevées d'ici juin 2021, tandis que la phase III couvrant le commerce électronique qui devrait être achevée d'ici décembre 2021 (Annexe 4).

Les modalités de libéralisation des tarifs dans le cadre de la ZLECAF exigent que 90 % des lignes tarifaires soient entièrement libéralisées sur une période de 10 ans pour les pays les moins avancés (PMA) et de 5 ans pour les non-PMA. Jusqu'à 7 % des lignes tarifaires attribuées aux produits sensibles seront entièrement libéralisées sur une période de 13 ans pour les PMA et sur une période de 10 ans pour les non-PMA. Les 3 % restants des lignes tarifaires (ne représentant pas plus de 10 % du commerce total) peuvent être exclues de la libéralisation tarifaire<sup>5</sup>.

Le champ d'application du Protocole sur le commerce des services dans le cadre de la ZLECAF distingue quatre modes de prestation de services (Annexe 4, section I). Cinq (5) secteurs ont été identifiés comme secteurs prioritaires pour les négociations : les services aux entreprises (y compris les services professionnels), les services de communication, les services financiers, le tourisme et les transports. Des négociations seront menées dans d'autres secteurs de services à un stade ultérieur.

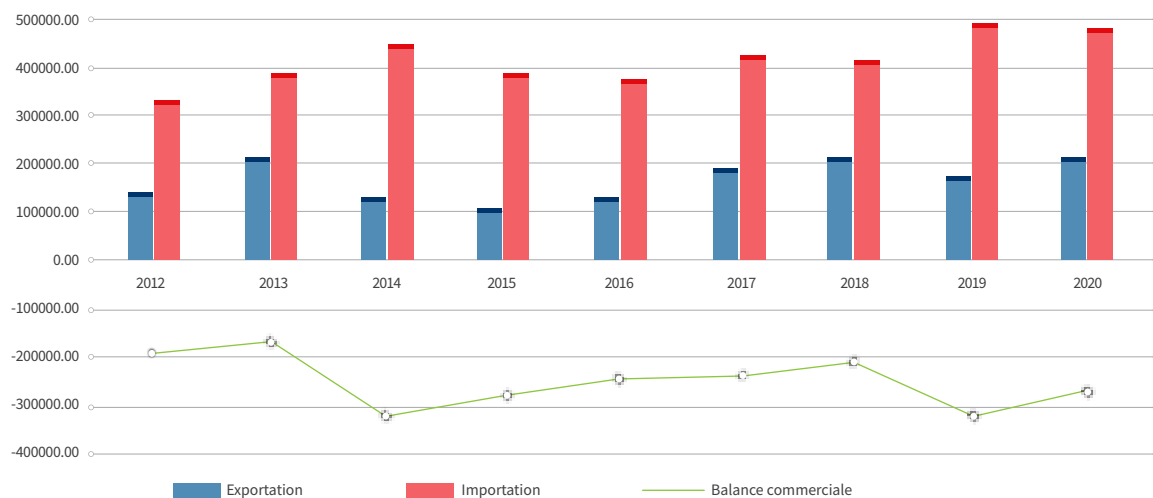
<sup>5</sup> L'application de la libéralisation tarifaire dans une union douanière (par exemple la CEDEAO) avec des PMA et des non-PMA membres reste en suspens au moment de la rédaction de ce document.

## II.2.3. Tendances récentes du commerce des services

### II.2.3.1. Vue d'ensemble du commerce des services

Au Burundi, la contribution sectorielle des services est la plus élevée avec 45,2 % du PIB en 2019 et cette prédominance des services dans le PIB reflète un changement relatif de la structure de l'économie du Burundi. Dans l'ensemble, le Burundi est un importateur net de service, et l'essentiel des importations portent sur le fret et les assurances, les services d'ingénierie et d'audit en faveur des grands travaux notamment dans le domaine des routes (OMC, 2019). Quant aux exportations de services, elles sont quasi inexistantes et les quelques entrées au titre du commerce des services portent sur les activités touristiques (OMC, 2017). Au niveau des échanges extérieurs de services, l'essentiel des importations du Burundi portent sur le transport (59,7 %), les voyages (10,6 %), les services aux entreprises (8,8 %), les services publics (7,9 %), les télécommunications (3,4 %), les services de propriété intellectuelle (8,91 %) et les services financiers (1,2 %). Sur la période 2012-2020, le déficit de la balance commerciale des services a une tendance croissante (par exemple détérioration), mais elle a connu une amélioration au cours des années 2014-2018, suite à l'augmentation des exportations des services avec un rythme (25,9 % en moyenne annuelle) plus élevé que celui des importations de services (2,7 % en moyenne annuelle).

Figure 14 : Commerce des services du Burundi (en millions de BIF)



Source : Obtenu à partir des données de la BRB (2020)

Au niveau de la structure du commerce extérieur des services, la période 2012-2020 a été marquée par une augmentation relativement plus élevée des exportations de services avec 50,84 % contre 46,15 % pour les importations. La valeur des exportations des services est passée de 141 690,90 millions de BIF en 2012 à 213 733 074 millions de BIF en 2020 et la valeur des importations de services est passée de 331 072,6 millions de BIF en 2012 à



*Photo de pêcheurs africains se promenant sur le lac Rumonge au Burundi  
Crédit photo : Wirestock/ISTock/Getty Images*

Ministère du Commerce, de Transport,  
de l'Industrie et du Tourisme  
Burundi  
[www.mctit.gov.bi](http://www.mctit.gov.bi)  
Twitter: @MinCommerce

